

TARIFS 2026-2027

Maternelle et Élémentaire

Décision du Conseil d'administration du 9 janvier 2026

École privée hors contrat, association de loi 1901, notre école ne bénéficie d'aucune aide ni subvention de l'Etat. Ce sont les frais de scolarité qui permettent à l'école de financer ses frais de fonctionnement.

Frais d'inscription :

- **Première inscription : 350 €** pour le premier enfant, puis 150 € par enfant supplémentaire de la même famille.
- **Re-inscription annuelle : 150 € / enfant**

Frais de scolarité (particuliers):

Règlement sur 12 mois, du 30 juin 2026 au 31 mai 2027

Tarif mensuel	Plein-temps	$\frac{3}{4}$ Temps	Mi-Temps
(New) TPS* (+ 2 ans et demi)	625 € (soit 7500€ /an)	557 €	482 €
1er Enfant (Maternelle / Primaire)	542 € (soit 6500€ /an)	483 €	418 €
2eme et + (Maternelle / Primaire)	523 € (soit 6275€ /an)	466 €	403 €

Règlement annuel, payable avant le 30 juin 2026 (une réduction est appliquée)

Tarif annuel	Plein-temps	$\frac{3}{4}$ Temps	Mi-Temps
(New) TPS* (+ 2 ans et demi)	7 241 €	6 444 €	5 575 €
1er Enfant (Maternelle / Primaire)	6 275 €	5 585 €	4 832 €
2eme et + (Maternelle / Primaire)	6 058 €	5 392 €	4 665 €

(*) Ouverture Jardin d'Enfant sous réserve d'avoir 13 enfants (en Équivalent Temps Plein)

- Temps partiel ($\frac{3}{4}$ T et Mi-T) possible juste pour TPS (Toute Petite Section) et PS (Petite Section)
- Le tarif dégressif fratrie s'applique sur les frais de scolarité les plus bas
- Tout départ définitif anticipé intervenant avant le 1er juin de l'année en cours est soumis à un préavis de 3 mois.

Frais de scolarité (entreprises):

Règlement annuel ou possible en 12 mensualités	
Tarif par enfant	9 500 €
Tarif par enfant supplémentaire de la même famille	8 200 €

Frais de repas du midi :

- **Forfait mensuel : 105 €/mois sur 10 mois** du 31 août 2026 au 31 mai 2027 ou occasionnel (11€)
- Forfait lunchbox apporté par enfant : 45 €/mois - participation aux coûts de surveillance, entretien et organisation.
La boîte pour les enfants qui apportent leur lunchbox est fournie par l'école et facturée 10 €

Frais de garderie :

Forfait garderie 17h-18h (paiement en octobre) :

1 jour/semaine	2 jours/semaine	3 jours/semaine	4 jours/semaine
155 €/an	260 €/an	360 €/an	460 €/an

Garderie occasionnelle : mêmes horaires, toute heure commencée est due : 5 €

Retard après 18h00 : 10 € par tranche de 15 mn

Étude dirigée : tous les lundis et jeudis de 17h à 18h : 160 €/an pour un jour/semaine

Un encadrant accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs de manière personnalisée.

Crédit d'impôt possible sur les frais périscolaires (garderie) pour les <6 ans :

Jusqu'à 50% des sommes versées (dans la limite de 3500€/enfant). Plus d'informations sur impots.gouv.fr ou auprès de notre équipe.

Frais complémentaires dans l'année :

Forfait annuel, paiement en novembre :

Fournitures scolaires (cahiers, classeurs, manuels, fichiers, feutres, pinceaux...):	
Maternelle	30 € /an
Elémentaire	60 € /an
<i>Une liste complémentaire de petit équipement personnel sera remise aux parents en début d'année (sac, trousse, chaussons, ...).</i>	

Sorties et spectacles (théâtre, cinéma, marionnettes, ...) :	
Maternelle	60 € /an
Elémentaire	60 € /an

Classe verte ou classe linguistique (3 - 5 jours) :	
de la classe GS au CM2	entre 350 € et 550 €

Frais liés à un accompagnement AESH (précédemment AVS - Auxiliaire de Vie Scolaire)

En cas de besoin spécifique identifié (dossier GEVA-Sco ou autre) et après entretien avec les parents, un accompagnement par un AESH peut être proposé. Les frais de cet accompagnement seront facturés 20€/h, selon un volume horaire défini après concertation avec les parents.

Cotisation annuelle à l'association CIDEM (qui gère l'école CAB) : à payer par chèque, virement, cash ou via helloasso lors de l'inscription

65€/personne ou 130€ pour les deux parents

En complément des frais de scolarité, l'adhésion à l'association CIDEM permet de soutenir le fonctionnement global de l'école CAB et de contribuer à ses projets éducatifs et sociaux. Pour une explication complète des missions de l'association CIDEM et de son rôle dans la gestion de l'école CAB, veuillez consulter le document: "**CIDEM et CAB : rôles, contributions et fonctionnement**"

Scannez pour régler votre adhésion en ligne via HelloAsso :



LES RENDEZ-VOUS « SAMEDI DE SERVICES » :

Depuis sa création, les parents sont invités à participer activement à la vie de l'école. Cette implication contribue à créer une véritable communauté engagée, tout en transmettant à nos enfants des valeurs essentielles telles que l'entraide et le travail d'équipe.

Chaque année, les parents sont invités à contribuer à la vie de l'école de manière concrète en participant à **un petit chantier d'entretien ou d'aménagement courant**, organisé **1-2 fois par an et par enfant**. Ces actions permettent à l'école de réduire ses coûts et de renforcer le lien entre les parents, les enfants et l'école.

Pour les parents qui ne peuvent être présents lors de ces rendez-vous, plusieurs alternatives sont possibles :

- **Rejoindre un comité de parents (fêtes, communication, bibliothèque, etc.);**
- **Participer au Conseil d'administration** et contribuer aux décisions importantes;
- A défaut, opter pour une **participation financière de 150 €/enfant**.

L'engagement de chaque famille, sous une forme ou une autre, est essentiel pour le bon fonctionnement de l'école et le maintien de son modèle associatif.

CIDEM et CAB : rôles, contributions et fonctionnement

Le CIDEM, association régie par la loi de 1901, gère l'école CAB. Les familles membres du CIDEM, en adhérant à l'association, apportent un soutien essentiel au fonctionnement et au développement de l'école.

L'adhésion annuelle est fixée à :

- **65 € par personne**, ou
- **130 € par famille (pour deux parents)**.

Cette contribution, renouvelée chaque année, permet de financer les missions de l'association, notamment :

- **La gestion administrative et la comptabilité**, indispensables au fonctionnement de l'association.
- **Le soutien aux activités périscolaires, projets éducatifs et événements scolaires**, tels que les sorties scolaires (transport, logistique) ; les événements et fêtes ; les ateliers culturels, sportifs ou créatifs.
- **Les petites améliorations et l'entretien des espaces scolaires**, comme des travaux mineurs, l'achat de matériel commun ou l'embellissement des locaux.

L'école CAB, avec ses **32 salariés**, est exclusivement responsable de l'enseignement et des opérations pédagogiques. Les **frais de scolarité** couvrent ces activités essentielles, tandis que les **frais d'adhésion** couvrent les initiatives associatives qui enrichissent l'expérience scolaire des élèves.

Ce modèle associatif repose sur l'engagement actif des familles, qui est indispensable pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de l'école.

